

LE CAOUSOU TOULOUSE

LE CARACTÈRE PROPRE DOMINE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE !

L'ensemble scolaire du Caousou a été le théâtre, ces dernières années, de plusieurs polémiques, notamment des atteintes à la liberté de conscience et au non-respect du contrat d'association avec l'État. Ces dérives, relayées par de grands médias nationaux (*Libé* et *Médiacité*), font écho à la polémique suscitée par l'archevêque de Toulouse concernant le spectacle de *la Machine*, qu'elle a jugé satanique (ce spectacle a rassemblé 1,2 million de personnes). C'est dans ce climat rétrograde et obscurantiste qu'évoluent professionnellement nos collègues du Caousou. Un ensemble scolaire où la mixité sociale est la plus faible de l'académie. Un établissement où la liberté pédagogique doit être conforme aux valeurs traditionalistes. Ainsi, une enseignante s'est vue refuser la possibilité de faire intervenir des associations comme SOS homophobie ou le Planning familial, jugées non conformes.

Même topo lorsqu'il s'agit d'évo-

quer les caricatures de Charlie Hebdo, la cheffe d'établissement oppose liberté d'expression et droit au blasphème. Plus grave, lorsque les enseignantes dénoncent de tels agissements, elles ne sont pas soutenues par le rectorat. Ainsi, les personnels ont eu la « surprise » de découvrir, affichée en salle des profs, une proposition de formation pour faire de la classe un lieu d'évangélisation (formation annulée par le DDEC au dernier moment). Des enseignantes dénoncent des temps religieux de plus en plus nombreux sur leur temps de classe. Le contrat d'association avec l'État permet d'organiser, en dehors du temps d'enseignement, une activité d'une heure hebdomadaire relevant du caractère propre et seulement pour les élèves volontaires. Imposée pendant les cours, cela constitue un détournement de fonds publics.

Dernièrement, nous avons pu voir que, dans l'académie de Bordeaux, le Rectorat avait démis de ses fonctions la cheffe d'établissement de

l'Immaculée Conception de Pau pour des dérives similaires. Notre travail syndical est de lutter aux côtés des collègues pour qu'elles puissent, en toute sérénité, exercer leur mission de service public pour laquelle elles sont payées. La défense de nos libertés est une préoccupation majeure des représentantes syndicales **CGT-EP**. À tous les échelons, établissements, rectorats et auprès des organismes financeurs que sont les collectivités locales, départements, région, et État, nous dénonçons les dérives. Placer le respect du caractère propre au-dessus de la liberté pédagogique et de conscience est une atteinte majeure au principe de laïcité. D'autant plus dans un établissement qui remplit prioritairement une mission de service public et qui reçoit de l'argent de la puissance publique uniquement à cette destination.

■ Académie de Toulouse

